

Question 15
du député Charles Clerc, UDC, concernant les gitans: flou juridique ou courage variable des autorités?

Durant toute la crise des gitans de Monthey/Collombey-Muraz, la police cantonale s'est plainte d'un prétendu flou juridique tandis que la Cheffe du DSSI était aux abonnés absentes. A Payerne, la Conseillère d'Etat en charge de la sécurité ordonnait l'évacuation d'un campement illégal en invoquant explicitement la clause générale de police.

Conclusion:

Cette base légale, utilisée avec succès dans le canton de Vaud, ne constituait-elle pas, entre autres, une base légale suffisante pour agir à Monthey et si oui, pourquoi ni la Cheffe du DSSI ni la police cantonale (qui a pour mission de veiller à la protection des personnes et des biens) n'ont-elles fait évacuer ce campement?